

## REUNION DU MERCREDI 28 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept le 28 juin à 09 heures 42 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS :** M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

**EXCUSES :** MME VIRGINIE CARON-DECROIX, MME MARGAUX DELETRE, M. FRANCIS LEC, M. EMMANUEL MAQUET, M. DIDIER POTEL, M. JEAN-JACQUES STOTER

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. MAQUET pour Mme DUCROCQ, Mme DELETRE pour Mme de WAZIERS, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme QUIGNON pour M. DELNEF.

**17.5.20. - CULTURE ET EDUCATION** - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Après avoir félicité M. le Président pour la qualité du schéma artistique culturel et notamment concernant les actions en faveur des pratiques amateurs, Mme DENIS s'interroge toutefois sur les modalités de financement les dites pratiques par les associations et écoles de musiques.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui indique que le Conservatoire National de Région et la Fédération Musicale de la Somme sont les organismes de référence en matière de délivrance de diplômes de pratique amateur.

M. Le Président établit un parallèle avec le domaine de la pratique du sport amateur où il est également fait appel aux fédérations sportives.

M. CASIER remercie Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour la prise en compte des remarques de l'opposition quant au transport dans le cadre du PAC 80 pour les collégiens « éloignés ».

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. STOTER pour Mme BENEDINI, M. LEC pour Mme DARRAS.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

Rappelant le poids de l'échec scolaire dans le Département de la Somme, Mme MARCHAND indique qu'il serait judicieux de créer des initiatives prenant la forme de forums ou de salons permettant d'offrir une meilleure visibilité sur les débouchés et métiers dans le département.

M. le Président réaffirme son attachement à la réussite scolaire et à la prévention du décrochage scolaire mais rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétence départementale. Il indique, cependant, que le Département, au travers de ses actions comme le PAC Culture ou la prise en charge du transport, participe dans le cadre de ses compétences à la réussite scolaire et culturelle.

Mme MARCHAND se dit consciente des initiatives mises en œuvre par les différents acteurs en faveur de l'orientation et de la formation professionnelle mais rappelle que des initiatives comme celle qui existait avec la Maison de la Culture, pourraient être de nouveau mise en place. Elle souhaite qu'à travers ces manifestations, les orientations vers les métiers de l'agriculture, de l'industrie locale ou des métiers du social soient plus visibles et qu'un schéma soit mis en œuvre par le Département.

Après avoir rappelé les initiatives mises en œuvre par le passé à Domart-en-Ponthieu avec la participation de professionnels à des rencontres, M. le Président souligne que ce type de manifestation constitue un axe fort pour démontrer que de nombreux métiers sont également accessibles aux femmes. Il indique, en outre, que la perte de la clause de compétence générale permet, dans ce domaine, uniquement au Département d'accompagner les initiatives et non de les initier.

M. JARDE rappelle que l'orientation des jeunes est primordiale sachant que 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune formation diplômante. Il souligne qu'il s'agit d'une compétence de l'Académie qui dépasse les missions départementales.

Après avoir rappelé son expérience en tant qu'élue de terrain, Mme DUCROCQ souligne les difficultés rencontrées par les stagiaires qui peinent à se former correctement au sein de l'entreprise d'accueil du fait de la réglementation stricte encadrant les missions pouvant leur être confiées. Elle rappelle le travail formidable effectué dans les collèges pour la formation et l'orientation des jeunes et déplore les freins que constituent la mobilité ou les choix familiaux.

M. CASIER rappelle que la Région est un acteur actif notamment à travers les forums de découverte des métiers et un travail conjoint avec les CIO et déplore que le Département ne fasse pas de même en lien avec ses collègues. Il souligne également les effets négatifs du redoublement de classe chez les élèves malgré une majorité favorable à son maintien.

En réponse aux différents orateurs, M. le Président rappelle que les compétences du Département ont été profondément remaniées par la loi NOTRe et que la formation est une compétence régionale.

En réponse à M. CASIER, M. DECAYEUX indique que les problèmes rencontrés dans l'enseignement ne sont pas uniquement dus au redoublement mais plutôt à un problème touchant les rythmes scolaires et les programmes en perpétuel changement. Il invite ses collègues à faire moins de politique et à s'investir davantage pour la réussite scolaire. Il appelle, en outre, de ses vœux à une amélioration de l'image donnée à l'industrie auprès des jeunes.

Mme DENIS rappelle que l'orientation et la formation sont un sujet partagé par toutes les institutions et déplore que les nombreux outils régionaux mis à disposition des jeunes et de leur famille soient mal connus. Elle cite à cet effet le Forum du Lycéen à l'étudiant, Planète Métiers Picardie, le Printemps de l'Industrie ou les plateformes de stage à destination des élèves de 3<sup>ème</sup>.

M. DECAYEUX souligne les difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises pour recruter dans les filières d'avenir et souhaite que les formations « à débouchés » soient mieux signalées et soutenues.

M. JARDE, après avoir rappelé l'illettrisme et les difficultés à lire croissants touchant les jeunes en France telles qu'établis par le classement PISA, appelle à une vigilance accrue en matière d'éducation.

En réponse à la demande de Mme MARCHAND, M. le Président lui indique que la 5<sup>ème</sup> commission se penchera sur le sujet.

**17.5.21. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES** - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. le Président salue la présence de M. FLEURY sur les bancs du public.

Après avoir dénoncé une pénalisation de certains collégiens face à l'accès payant du portail de l'ENT, M. CASIER s'inquiète du sort des collégiens des établissements de Flixecourt et de Rue pour lesquels les prix des repas sont alignés sur ceux de la Région. Il souligne le manque à gagner engendré par cet écart de tarification et pose la question de la compensation par le Département. Il dénonce, en outre, l'utilisation du fonds commun d'hébergement pour financer une politique sociale, le fonds de solidarité ayant été créé afin de permettre aux établissements de faire face à des dépenses imprévues et brutales.

Concernant les ENT, Mme MAILLE-BARBARE indique à M. CASIER que de nombreuses réunions de travail ont été menées en lien avec les services auprès des différents partenaires et que la modulation a été expliquée au dernier groupe de contact qui n'était pas étonné de cette évolution du fait des grandes disparités d'utilisation suivant les établissements.

M. le Président souligne les réticences rencontrées parfois auprès des enseignants et des familles quant à l'utilisation de cet outil et réaffirme la volonté du Département de mener une politique incitative dans le but d'une utilisation efficace. Concernant les tarifs des repas des établissements de Flixecourt et Rue, M. le Président rappelle que la différence était auparavant intégralement payée par les familles.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Les Elus Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre à l'exception de Mmes TEMMERMANN, BENEDINI s'abstenant, WYBO et M. GAFFEZ et les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » s'abstenant.

**17.5.22. - JEUNESSE ET ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES** - M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. CASIER déplore l'abandon du Pass'Sport et Culture devenu Pass'Sport. Il regrette que ce dispositif qui constituait une politique incitative en faveur des actions culturelles auprès des jeunes soit abandonné et regrette les taux très faibles pour pouvoir en bénéficier.

M. le Président précise à M. CASIER que cette refonte du Pass'Sport et Culture a été décidée afin d'élargir le public concerné et toucher ainsi tous les collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> bénéficiaires de l'ADS. Il rappelle, en outre, qu'un PAC80 de niveau 3 a été ouvert afin de permettre l'existence de compagnies en résidence dans les collèges et l'élargissement de l'accès au sport à tous les collégiens, avec un effort considérable, et nouveau, en faveur des jeunes pris en charge par l'ASE.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT ajoute que des études ont montré que le décrochage sportif n'intervient pas dès la 6<sup>ème</sup> mais au-delà et qu'en conséquence le dispositif a été adapté et étendu à l'ensemble des collégiens bénéficiaires de l'ADS.

**17.5.23. - SOUTIEN AU SPORT POUR TOUS** - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

**17.5.24. - SPORT SCOLAIRE, HANDISPORT ET SPORT ADAPTE** - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

**17.5.25. - TRANSPORTS SCOLAIRES ET INTERURBAINS** - Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

**17.5.26. - COLLEGES – BATIMENTS** - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. DAVERGNE souligne les problèmes de sécurité incendie touchant les établissements de Domart-en-Ponthieu et de Feuquières et remercie à cet effet les services départementaux de lui avoir fourni le rapport de la SOCOTEC. Il indique que la stabilité au feu du collège de Feuquières est problématique et souhaite connaître les solutions qu'apportera le Département afin d'améliorer la sécurité.

M. le Président rappelle que des travaux ont déjà été engagés dans ces établissements et que ces difficultés ne sont pas apparues en 2015. Il indique que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes souligne une capacité en crédits de paiement de 5 M€ pour le Département. Il précise qu'un calendrier des travaux engagés et à venir sera fourni et rappelle à M. DAVERGNE qu'il ne peut être tenu pour responsable de l'absence de décision sous l'ancienne majorité concernant ces deux établissements. Il ajoute que le collège HQE de Rivery ne constitue pas un modèle reproductible mais plutôt une vitrine technologique.

M. CASIER regrette que la livraison du collège de Rivery se soit faite sans inauguration officielle et souligne que l'établissement est un laboratoire qui pourra servir grâce à son retour d'expérience constituant ainsi un investissement d'avenir pour le Département.

M. le Président réaffirme sa volonté de privilégier l'entretien et la mise en sécurité des collèges plutôt que la construction d'établissement « modèles ».

Mme MAILLE-BARBARE rappelle que le budget alloué à l'entretien des collèges est passé de 1 M€ à 3 M€.

En réponse à M. LOGNON, M. le Président lui indique que le Département n'a pas été sollicité dans le dossier de réhabilitation de la cité scolaire de Flixecourt et que rien n'est prévu dans le PPI.

S'adressant à M. CASIER, M. de JENLIS se dit interloqué par ses propos et compare le collège de Rivery à une « usine à gaz » qui rencontre de nombreux dysfonctionnements depuis sa livraison. Il estime que les projets d'envergure ne seront envisageables que lorsque l'ensemble des collèges aura été mis à niveau et sécurisé.

M. le Président conclut en indiquant que le principal du collège de Rivery lui-même reconnaît de sérieux dysfonctionnements dans les installations énergétiques. Il estime que le choix de ce type de réhabilitation/reconstruction n'était pas judicieux face à certaines urgences en matière de sécurité, actuellement prises en compte dans la programmation d'entretien et de mise à niveau.

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Hauts-de-France relatif à l'examen des opérations de construction et de réhabilitation des collèges publics de la Somme à compter de l'année 2010.

**17.5.27. - MOTION ""CHAMPION POUR LE PAYS DE SOMME" DOIT VIVRE!" (déposée par le groupe « Somme à Gauche ») - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. RENAUX s'abstenant.

**17.5.28. - VOEU "UNE OPPOSITION FERME ET RESOLUE A LA FERMETURE DE COLLEGE DANS NOTRE DEPARTEMENT" (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») - M. Jean-Louis PIOT, rapporteur**

M. CASIER renouvelle sa demande auprès de M. le Président d'un engagement sur l'absence de fermeture de collèges durant la mandature.

Mme MAILLE-BARBARE indique qu'il est impossible de prendre un tel engagement et invite M. CASIER à se reporter à la page 634 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui lui donnera toute réponse à cette question.

Après avoir souligné que le Département reste maître de ses décisions dans le champ de ses compétences et ce, même à la lumière du rapport de la CRC, M. CASIER réaffirme que les fermetures d'établissement seront synonymes d'un éloignement des élèves de leur lieu de scolarité. Il appelle à une nécessaire réflexion sur la carte scolaire afin de favoriser la mixité et une meilleure utilisation des moyens et souhaite que M. le Président rassure les élèves et leurs parents.

M. le Président réaffirme qu'il ne prononcera pas cette phrase et indique que la démarche de la CRC concerne d'autres Départements, comme celui du Nord qui va fermer 7 ou 8 collèges. Il dénonce la mise sur la place publique d'éléments ayant effarouché les parents lors de l'inscription de leurs enfants dans les établissements. M. le Président rappelle qu'il ne s'interdit pas de fermer certains collèges mais précise que ces fermetures ne se feront pas nécessairement en milieu rural, les collèges en sous-effectif se situant parfois en milieu urbain du fait de la densité d'implantation. Il ajoute, enfin, que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes donne des préconisations et que, légalement, le Département se doit de rendre des comptes.

Mme MAILLE-BARBARE indique que les services départementaux travaillent en collaboration étroite avec les services de l'Education Nationale afin de réajuster au plus près les moyens et rappelle que la problématique s'étend au-delà du simple temps de trajet.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » votant contre.

**17.6.12. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées**

Après avoir rappelé la grande satisfaction du groupe « Les Elues Ecologistes » à la lecture de ce rapport, Mme DENIS souhaite connaître en détail les critères appliqués.

M. le Président lui indique qu'une réponse a été apportée par messagerie par M. le Directeur Général des Services à la suite de la commission 1, et que ces critères ont été vus en commission également.

**17.6.13. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE** - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur

M. BEAUVARLET indique qu'il ne prendra pas part au vote.

En réponse à Mme DENIS, M. le Président lui précise que le syndicat doit continuer à fonctionner tant qu'aucune décision n'a été actée et lui rappelle que la Région ne souhaite pas intervenir en fonctionnement mais en investissement. Il réaffirme la nécessité de soutenir cette plateforme à rayonnement régional.

M. JARDE souligne qu'un vote est intervenu en Bureau jeudi dernier à Amiens Métropole et estime que la jonction avec l'aéroport est essentielle pour l'ensemble du département et la métropole amiénoise, citant l'exemple des greffes transitant par cette plateforme et à destination du CHU de Picardie.

M. le Président ajoute que les différents pôles logistiques implantés sur le territoire d'Amiens Métropole bénéficient d'un accès direct à cet aéroport qui constitue la seule ouverture douanière.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elus Ecologistes » votant contre.

**17.6.14. - VŒU "NON A UN NOUVEAU PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DES BAIES DE SOMME ET D'AUTHIE" (déposé par les groupes Somme, Droite et Indépendante) et « Centre et Indépendants »** - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur

Mme DENIS indique que son groupe votera contre ce vœu en raison de l'importance de l'éolien offshore comme filière technologique créatrice d'emplois et constituant un secteur de recherche innovant dans lequel la France est trop absente.

M. le Président réaffirme ne pas s'opposer à l'éolien offshore comme mode de production énergétique en soi mais se dit opposé à une implantation sur ce site, en plein site Parc Naturel. Il rappelle que le retard accusé par la France en matière de recherche dans l'éolien n'est pas du ressort du Département et souligne que les retombées économiques engendrées par ces implantations offshore profitent, en l'espèce, aux départements voisins.

Mme ESTEBAN indique que son groupe votera pour ce vœu citant un mécontentement grandissant chez les populations riveraines des parcs d'éoliennes, une défiguration des paysages et un véritable « mitage » du département. Elle déplore l'absence d'un schéma global d'aménagement pour l'implantation raisonnée de ces parcs.

M. le Président dit partager les propos de Mme ESTEBAN et rappelle son souhait de voir émerger un véritable schéma départemental de l'éolien, souhait déjà émis sous la mandature de M. GEST, mais malheureusement rejeté. Il prône, en outre, une implantation raisonnable et raisonnée de ces équipements afin d'éviter la défiguration des paysages.

M. HAUSSOULIER s'est dit surpris par la commande d'une étude à la demande de Mme Ségolène ROYAL auprès des élus locaux et rappelle que le projet d'implantation se situe intégralement au cœur du Parc marin classé Natura 2000. Il indique qu'outre les impacts économiques sur l'activité des marins pêcheurs, ce projet se situe aux portes de la Baie de Somme faisant partie du Club des Plus Belles Baies du Monde. Il s'étonne de voir que les efforts de préservation et de protection de la Baie sur terre ne trouve pas d'écho en mer et s'inquiète des effets néfastes qu'auraient ces équipements sur la réserve du Marquenterre et sur la faune, en particulier sur les oiseaux migrateurs redoutant une mortalité accrue au sein de ces espèces protégées. Il dénonce un « enfumage » précisant que l'opérateur WPD était déjà positionné sur le marché du parc.

M. LOGNON indique que son groupe votera pour le vœu en rappelant que la Baie de Somme fait partie du Club des Plus Belles Baies du Monde et qu'il s'est toujours opposé à une implantation d'éoliennes offshore dans ce secteur.

Mme BIZET relaie les inquiétudes des pêcheurs concernant leur activité qui constitue un vivier d'emplois locaux, et s'inquiète du fort impact visuel qu'aurait un parc éolien au large de la Baie de Somme.

M. VARLET déplore un manque de lisibilité dans les décisions prises par l'Administration et le manque d'information à destination des élus locaux dont le point de vue est, selon lui, bafoué.

En réponse à M. HAUSSOULIER, M. CASIER rappelle que la France accuse un retard considérable en matière de développement des énergies renouvelables et indique qu'il votera contre ce vœu.

Revenant sur les propos de M. HAUSSOULIER, Mme WYBO souligne que l'une des principales nuisances des parcs d'éoliennes porte sur une surmortalité des oiseaux, les éoliennes constituant la troisième cause de mortalité d'oiseaux dont 97% sont des espèces protégées. Elle ajoute que même si « l'après-pétrole » reste une préoccupation commune, le développement anarchique des éoliennes constitue une problématique croissante.

En réponse à M. CASIER, Mme ESTEBAN estime ne pas avoir de leçon à recevoir en matière d'écologie et ajoute que la transition énergétique ne passe pas uniquement par le développement des parcs éoliens qui, en outre, ne génère pas d'emploi local, entraîne des pertes de terres agricoles et une pollution visuelle.

Précisant les propos de Mme WYBO, M. HAUSSOULIER indique qu'un rapport récent de la Ligue de Protection des Oiseaux a recensé 1 102 cadavres d'oiseaux sur 1 065 éoliennes. Il souligne que l'éolien constitue une énergie discontinue et doit en conséquence s'inscrire dans un mix énergétique global.

M. RENAUX dénonce un système encourageant le profit financier de grands groupes industriels étrangers mais également un besoin en voirie routière important rognant sur les terres cultivables.

Mme RAGUENEAU se dit favorable aux énergies renouvelables mais dénonce un développement anarchique des parcs éoliens dans le département. Elle dit rejoindre le vœu proposé dans l'intérêt de la défense et de la protection des territoires.

M. le Président constate que les opérateurs font fi de l'histoire et de l'avenir des territoires sur lesquels ils implantent leurs équipements.

M. de JENLIS se dit surpris par l'absence d'unanimité sur ce vœu. Il rappelle que le département de la Somme compte parmi les départements les plus équipés en éoliennes et réaffirme sa volonté de voir la Baie de Somme, pépite du département, préservée des intérêts financiers.

Après avoir reconnu un parc éolien très bien conçu sur le territoire de Montdidier, Mme DUCROCQ tient à remercier MM. FASQUELLE et BAILLET pour leur engagement contre le projet d'implantation d'un parc offshore au large de la Baie de Somme. Elle dit rester vigilante quant aux suites données à ce projet ajoutant qu'elle regrette un tel choix d'implantation.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. RENAUX pour Mme MARCHAND

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre à l'exception de M. PIOT s'abstenant, Mmes BENEDINI et TEMMERMANN, M. STOTER ne prenant pas part au vote.

**17.6.15. – MOTION "POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE SUR LE TERRITOIRE" (déposée par le groupe « Les Elues Ecologistes », M. Francis LEC, Mme Zohra DARRAS et M. JEAN-LOUIS PIOT) - Mme Carole BIZET, rapporteure**

Mme DENIS déplore la décision du Tribunal Administratif en date du 20 juin dernier d'autoriser le projet d'extension de la ferme des mille vaches qui va selon elle nuire à la qualité des nappes phréatiques et engendrer de nouvelles nuisances pour les riverains.

Mme ESTEBAN indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupe « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et Mme WYBO votant pour, Mmes RAGUENEAU et BIZET, MM. DECAYEUX et GAFFEZ s'abstenant, Mmes BENEDINI et MARCHAND, M. STOTER et le groupe « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » ne prenant pas part au vote.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle à ses collègues que la prochaine commission permanente se tiendra lundi 3 juillet à 10h30 suivie à 15h00 de la remise des médailles aux agents de la collectivité et dit compter, à cet effet, sur leur présence.

M. le président lève la séance. *(La séance est levée à 12 heures 15).*

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON

